



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pharmacie

Question écrite n° 20922

Texte de la question

M. René Rouquet attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la situation de l'usine Sanofi-Aventis de Vitry-sur-Seine au lendemain de l'annonce par la direction du projet de suppression de 471 emplois sur son site de production de médicaments. Dans le contexte social particulièrement difficile que traverse notre pays, l'inquiétude suscitée par cette annonce auprès des salariés et des organisations syndicales est d'autant plus vive qu'elle touche particulièrement une unité de production située sur un secteur prioritaire, en terme d'emplois, identifié comme un élément majeur, à la fois du pôle de compétitivité Méditech-santé, et de l'opération d'intérêt national Orly-Rungis-Seine-Amont, dont le protocole, signé voici à peine 4 mois par l'État, la région Île-de-France, le département du Val-de-Marne et les 12 villes concernées, stipule "que le développement économique de ce territoire doit se faire sans en exclure l'activité industrielle". Il avait déjà interpellé, sans succès, le Gouvernement, voici quelques mois, sur la nécessité de pouvoir préserver l'emploi sur ce site, tout en garantissant la qualité environnementale et il avait alors sollicité, dans le cadre d'une concertation avec cette société, des garanties sur la conciliation des objectifs qui apparaissent comme prioritaires : d'une part le respect de l'environnement et de la santé des populations et, d'autre part, les perspectives de préservation de l'emploi sur ce secteur. Il n'avait pas manqué de regretter à l'époque que le Gouvernement semblait mésestimer le volet économique de ce dossier, en renvoyant les collectivités locales à se débrouiller seules face à cette préoccupation. Nul ne peut plus se défilier désormais, car l'ampleur du plan de licenciement oblige les acteurs concernés, et en premier lieu le Gouvernement, en raison de son implication dans l'opération d'intérêt national, à se saisir de ce dossier sans attendre, pour préserver les salariés de ce site. Aussi, il lui demande, compte tenu, d'une part de l'excellence du site de Vitry, des enjeux de ce dossier pour notre région (emploi, recherche, environnement, développement, etc.), mais plus encore au vu des implications de l'État sur l'OIN et le pôle de compétitivité Méditech-santé, de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre pour engager la puissance publique dans un indispensable plan de préservation des emplois industriels sur ce secteur de Vitry-sur-Seine auquel nous sommes tous attachés.

Texte de la réponse

En février 2008, le laboratoire Sanofi Aventis a annoncé la restructuration du site de production de Vitry-sur-Seine pour le transformer en site de fabrication des futurs médicaments du groupe issus des biotechnologies. La fabrication des principes actifs d'antibiotiques et d'antalgiques effectuées à Vitry-sur-Seine seront transférées sur d'autres sites français. La reconfiguration du site, qui durera quatre ans (2008 à 2011), entraînera la suppression de 320 postes : 180 personnes feront l'objet d'un congé de fin de carrière d'ici à 2011 et 140 personnes feront l'objet d'un reclassement au sein du groupe. Parmi ces 140 personnes, 80 sont déjà reclassées sur d'autres sites du groupe (Maisons-Alfort, Aramont, Sisteron ou Vertolaye) ; les 60 autres personnes seront reclassés d'ici à 2011. Il s'agit d'une opération majeure pour le groupe qui va investir 200 MEUR sur le site, au lieu des 100 MEUR annoncés initialement. Sanofi Aventis va construire les nouvelles capacités de production du groupe, dont l'anticancéreux Aflibercept, ainsi qu'un centre de contrôle qualité. Les services du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi demeurent en contact avec l'entreprise et

suivent avec attention l'évolution de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20922

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2008, page 3171

Réponse publiée le : 15 septembre 2009, page 8777